



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Article 1 :

Le règlement précise les dispositions du fonctionnement de l'association « Union Badminton Club de la Baie» (UBCB) en précisant les rapports entre l'association et ses membres, les rapports des membres entre eux, mais également l'ensemble des modalités qui sont modifiées fréquemment (taux de cotisations, horaires...).

Il est applicable à tous les membres, au même titre que les statuts qu'il complète.

Article 2 :

Le règlement intérieur est établi par le conseil d'administration et fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale. Il est révisable annuellement.

Article 3 : Fonctionnement général

➤ 3 - 1. Composition du bureau

Président : Florian BUSNEL

Vice-président : Séverine VAN GYSEL

Secrétaire : Vanessa RONCERAY

Vice-secrétaire : Mathilde LANGLET

Trésorier : Cédric MENARD

Vice-Trésorier : François LAPORTE

Membres du conseil d'administration : François LAPORTE, Guillaume CHESNEL, Ludovic CHARUEL, Thomas DAVOUST, Séverine VAN GYSEL, Aurore PROVOST, Sonia CHALLOIS, Xavier CHALLOIS, Bruno LAMY, Samuel PREAUX

➤ **3 - 2. Adhésion**

L'accès aux installations nécessite d'être licencié au club. Il est possible aux adhérents de chaque site d'aller jouer sur les créneaux loisirs des différents sites (ISIGNY LE BUAT, SAINT HILAIRE DU HARCOUET, AVRANCHES, SARTILLY) à la condition qu'il y ait de la disponibilité sur les terrains, les licenciés locaux étant prioritaires.

Seuls les membres de l'UBCB à jour de leur cotisation annuelle et ayant fourni un certificat médical sont licenciés.

Les membres du club sont également licenciés à la Fédération Française de Badminton au nom de l'UBCB (ce qui permet d'avoir une couverture d'assurance et de participer aux compétitions homologuées).

L'inscription est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Deux séances d'essai sont accordées. Les joueurs devront s'acquitter de leur cotisation à la troisième séance et fournir les documents nécessaires à l'inscription.

➤ **3 - 3. Cotisation**

La cotisation à l'UBCB pour la saison sportive pour tous les sites est de :

Adulte :

Loisir : 100 €

Compétiteur : 130 €

Enfant : (moins de 16 ans)

loisir ou compétiteur : 95 €

Cette cotisation permet aux licenciés de pratiquer le badminton lors des entraînements dirigés ou non et en compétition (tournois, championnats). Celle-ci comprend l'adhésion à la FFbad ainsi qu'à l'UBCB.

Les volants sont fournis par le club dans le cadre des entraînements et des interclubs.

Le club ne fournit pas les volants pour les compétitions hors interclub pour les compétiteurs.

Avec une licence compétiteur vous pouvez bénéficier d'une allocation de **10 tubes MAXIMUM d'Oliver Apex 85 au prix unitaire de 14,50 €**. Vous pourrez commander tout ou partie de cette allocation lors de votre inscription via le coupon à prédécouper se trouvant en bas de la fiche d'adhésion. Pour toute commande après la rentrée ou au cours de la saison, voir les modalités de commande et de paiement auprès de Martin Orain, entraîneur de l'UBCB

Le paiement de la cotisation peut se faire par chèque libellé à l'ordre de l'« UBCB », en espèce et à l'aide de coupon sport type :



Les personnes déjà licenciées à la Fédération Française de Badminton par l'intermédiaire d'une autre structure, peuvent adhérer à l'UBCB et bénéficier des mêmes conditions accordées à tout adhérent sous réserve de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 80 euros jusqu'en janvier 2019 ou 50€ à partir de janvier 2019.

Pour les personnes non licenciés Ffbad qui souhaitent adhérer en cours d'année, la cotisation sera de 100€ à partir de janvier 2019.

3 - 4. Certificat médical : modalités

Licence enfant – adulte : nécessite un certificat médical produit par un médecin généraliste sur le formulaire réglementaire de la FFbAD.

Article 4 : Entraînement et loisirs

➤ **4 - 1. Planning et disposition des salles**

Voir le planning UBCB joint avec les créneaux de chaque site.

Seuls les membres du club peuvent pratiquer le badminton durant les créneaux horaires réservés à cet effet.

➤ **4 - 2. Utilisation des installations sportives**

Le badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur les terrains de badminton muni d'une paire de chaussures de sport en salle, ainsi que d'une tenue vestimentaire appropriée. Aussi, il est conseillé à chaque joueur lors de son arrivée dans la salle de s'échauffer en conséquence afin d'être dans les meilleures conditions physiques dès son entrée sur les terrains.

Les joueurs doivent aussi se soumettre scrupuleusement aux règlements des salles fournis par la Municipalité (interdiction de fumer...) ou la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel. Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

➤ **4 - 3. Matériel**

Le matériel, poteaux, filets, sont mis en place et démontés à tour de rôle dans chaque gymnase par les joueurs présents à la séance.

Ils sont rangés dans les emplacements réservés à cet effet, après avoir observé qu'il ne reste pas d'autres utilisateurs.

Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement. Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

Concernant l'occupation des terrains les soirs d'affluence, les doubles seront prioritaires sur les simples en pratique libre. Il est fait appel au bon sens de chacun afin de ne pas mobiliser les terrains et de permettre à chacun de jouer.

➤ **4 - 4. Encadrement**

▪ **4 - 4 - 1 : Entraînement**

L'ensemble des entraînements dirigés et perfectionnements inscrits dans le tableau récapitulatif de la section 4 - 1 sont assurés par un animateur/entraîneur (diplômé par la FFBaD) ou par un bénévole du club. Le matériel et le déroulement de la séance sont sous sa responsabilité.

▪ **4 - 4 - 2 : Loisirs**

En ce qui concerne les créneaux loisirs spécifiés dans le tableau récapitulatif de la section 4 - 1, la présence d'un animateur ou d'un entraîneur n'est pas obligatoire. En conséquence, les joueurs sont responsables du matériel qui leur est prêté par le club.

➤ **4 - 5. Rôle de chacun**

▪ **4 – 5 – 1 : Entraîneur**

Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et les directions des équipes qu'il entraîne.

Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous sa responsabilité. Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers. Il doit s'assurer également de la fermeture des locaux, vestiaires, bureaux avant son départ de la salle de sport.

▪ **4 – 5 – 2 : Les parents :**

En inscrivant leur enfant à l'UBCB, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent faire respecter à leur enfant. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

- Accompagner leur enfants sur les lieux d'entraînements et s'assurer de la présence d'un dirigeant ou d'un encadrant.
- Respecter les horaires de début et de fin de séances d'entraînement
- Accompagner les jeunes, le plus souvent possible, ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ pour les compétitions
- En cas d'absence pour un match, un tournoi... les parents doivent prévenir le responsable de site dans lequel il évolue au moins 24 h à l'avance.

➤ **4 - 6. Dommage corporel**

En cas de dommage corporel au cours d'une séance d'entraînement, de perfectionnement ou de loisirs, il faut impérativement remplir une déclaration d'accident que vous pourrez vous procurer auprès de votre entraîneur / animateur pour ce qui est de l'entraînement ou alors auprès d'un membre du bureau dans le cadre du loisir.

➤ **4 - 7. Responsabilité du club**

L'UBCB et ses dirigeants ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des vols commis à l'intérieur des installations pendant les heures d'occupation.

Il est vivement recommandé de ne laisser aucun objet précieux ou de l'argent dans les vestiaires.

Garanties de l'assurance FFBaD : Responsabilité civile, défense-recours, accidents corporels.

Article 5 : Compétition

➤ **5 - 1. Compétition jeune**

▪ **5 - 1 – 1. Inscription**

L'inscription d'un jeune licencié à une compétition est gérée par son entraîneur ou par le responsable de la « Commission Jeune » de l'UBCB.

Sauf information contraire lors de l'inscription, les compétitions se déroulant sur une journée n'entraîneront pas de participation financière des parents. Les frais d'inscription ainsi que le coût des volants étant pris en charge par le Club.

Pour une compétition se déroulant sur 2 jours, une participation de 15,00 € par enfant sera demandée. Ils couvriront une partie des frais engagés pour les frais d'hébergement de votre enfant. Dans le cas où le jeune compétiteur désirerait participer à une compétition non planifiée par son entraîneur ou par le responsable de la « Commission Jeune », les frais d'inscription seront à sa charge et ses frais de déplacement ne seront pas pris en charge.

▪ 5 - 1 - 2. Frais de déplacement et remboursements

Les accompagnateurs qui prennent à leur charge le transport de votre enfant, le font à titre bénévole. Une participation des parents aux frais de carburant est demandée et est calculée ainsi :

Déplacement de moins de 100 Km : participation de 5,00 € par enfant

Au-delà, ajouter 2,00 € par tranche de 100 Km.

Exemple : pour un déplacement aller/retour à Cherbourg Octeville, soit 360 Km, une participation de 9,00 € sera demandée par enfant.

▪ 5 - 1 - 3. Matériel

Pour les tournois pris en charge par le club, les volants plastiques sont fournis par le club, l'entraîneur ou les personnes bénévoles qui les encadrent durant la compétition en auront la responsabilité.

Pour tout autre tournoi, les joueurs pourront se procurer leurs boîtes de volants auprès des responsables.

▪ 5 - 1 - 4. Documents

Tous les joueurs présents à une compétition doivent présenter leur licence à l'organisateur officiel du tournoi.

➤ **5 – 2. Compétition adulte**

▪ 5 - 2- 1. Inscriptions

Toute inscription à un tournoi proposé par l'UBCB devra être effectuée par l'intermédiaire de l'entraîneur du club qui sera responsable "tournoi adulte". Ces tournois seront proposés via la page Facebook de l'UBCB.

Chaque joueur aura la possibilité de s'inscrire sur le document en ligne dans les délais impartis ou s'il ne possède pas Facebook, directement auprès de l'entraîneur. Toutes inscriptions ne respectant pas ces délais ne seront pas prises en compte et le joueur devra, s'il souhaite néanmoins participer au tournoi, s'inscrire par ses propres moyens.

Les frais d'inscriptions à ces tournois seront réglés au responsable précité avant la compétition.

▪ 5 - 2- 2. Frais

Les frais engendrés par toute compétition adulte sont à la charge du joueur, les volants ne sont pas fournis par le club (cf. paragraphe 5-2-3.).

Le club prend en charge les inscriptions aux compétitions suivantes : CDA (Circuit Départemental Adultes), Championnats Départementaux et Régionaux.

▪ 5 – 2 – 3. Matériel

Les compétiteurs devront venir à ces compétitions avec leurs propres volants. Avec une licence compétiteur l'UBCB vous permet de bénéficier de 5 tubes Yonex AS30 d'un prix unitaire de 10 € pour la saison. Vous pouvez commander le nombre de tubes que vous souhaitez lors de votre inscription à la rentrée à l'aide de la partie basse de la fiche d'inscription que vous devrez compléter. Vous avez la possibilité de commander les 5 tubes en une fois ou en fractionné. Il y aura plusieurs sessions de commande dans la saison qui seront ouvertes. Le règlement de ces commandes devra être effectué de façon séparé au règlement de votre inscription et adressé à l'UBCB.

▪ 5 – 2 – 4. Documents

Tous les joueurs présents à une compétition doivent présenter leur licence à l'organisateur officiel du tournoi.

Chaque participant à un tournoi doit transmettre ses résultats au club :

Les résultats seront communiqués à Ludovic CHARUEL, Responsable de la commission Communication, par mail : contact.ubcb@gmail.com

➤ **5 - 3. Inter-Club**

▪ **5 – 3 – 1. Composition des équipes**

Elle est sous la responsabilité du capitaine de l'équipe, validée par le bureau.

▪ **5 – 3 – 2. Matériel**

Les volants plumes pour les classés et les volants plastiques pour les non classés sont fournis par le club. L'entraîneur ou le responsable d'équipe en aura la responsabilité.

▪ **5 - 3 – 3. Documents**

Tous les joueurs présents à une journée d'Interclub doivent pouvoir présenter leur licence. **Chaque équipe participant à un Inter-Club doit transmettre ses résultats par l'intermédiaire de son capitaine à Ludovic CHARUEL**, Responsable de la commission Communication, par mail : contact.ubcb@gmail.com

Article 6 : Discipline

➤ **6 -1. Forfait à une compétition**

Le joueur étant forfait à une compétition sans justificatif valable (certificat médical ou autres attestations) se verra dans l'obligation de verser au club les montants de son inscription au tournoi ainsi que les frais dont il est redevable (hébergement, transport, ...).

Le joueur forfait sans justificatif ne pourra participer aux activités du club tant qu'il n'aura pas réglé sa dette.

➤ **6 - 2. Accueil des jeunes, transfert de responsabilité**

Lors des actions du club (entraînement, stage, déplacement...), les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable sur le lieu de l'activité (entraîneur, animateur, membre du bureau, chauffeur).

Le club ne saurait être tenu responsable des actes et du devenir des jeunes laissés par les parents en cas d'absence imprévue ou de retard de l'encadrement.

De même à la fin des périodes d'encadrement, les jeunes ne se trouvent plus sous la responsabilité du club. Toutefois, en cas de retard du parent, le jeune attendra avec le responsable ou sera remis aux autorités de police les plus proches du lieu d'activité selon la disponibilité du cadre responsable. Le parent souhaitant laisser son enfant seul après la période d'encadrement doit le signaler par écrit au club.

➤ **6 - 3. Amendes**

Les amendes reçues par les joueurs seront à leur charge exclusive. Tant que le joueur n'aura pas réglé son amende, il sera exclu des activités du club.

➤ **6 - 4. Sanction disciplinaire**

En cas de manquement aux règles de bonne conduite, que ce soit en compétition, en entraînement ou encore en loisir, le conseil d'administration se réserve le droit de sanctionner le joueur licencié concerné.

La sanction peut aller d'une simple suspension d'entraînement à une interdiction formelle de participer aux activités du club et une annulation de la licence.

Fait à AVRANCHES le 20/08/2018

Le Président

La Secrétaire

Les Membres du Conseil d'Administration